

CERTIFICATE

La société

E. Schellenberg Textildruck AG
Alte Wermatswilerstrasse 4
CH - 8320 Fehraltorf

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais ZH015 127086.1, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®

pour les articles suivants:

Greuter Jersey- Tricots en fibres cellulosiques, protéines et synthétiques et leurs mélanges

(sur la base de matériel partiellement pré-certifié selon STANDARD 100 by OEKO-TEX®)

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, classe de produit II ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4 pour les articles en contact direct avec la peau.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc.), ainsi qu'à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

Le certificat SXX 14842 est valable jusqu'au 28.02.2018

Zürich, 16.06.2017



Serge Rolle
CEO | TESTEX AG



Mary Rose Egloff
Ecology Team Leader | TESTEX AG

OEKO-TEX®
CONFIDENCE IN TEXTILES
STANDARD 100



SXX 14842 TESTEX

Testé substances nocives
www.oeko-tex.com/standard100

